

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion à compter de 10h30, le 24 septembre 2013

Dépôt d'une plainte en discrimination à la CDPDJ au sujet des arrestations de la manifestation du 15 mars

Montréal, le 24 septembre 2013 – Six mois après la 16^e édition de la manifestation contre la brutalité policière, la Ligue des droits et libertés annonce le dépôt d'une plainte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au nom d'un groupe de trente-cinq personnes arrêtées le 15 mars dernier. Plus de 240 personnes avaient alors été arrêtées en vertu du règlement P-6 avant même que la manifestation n'ait pu commencer. La LDL considère que ces personnes ont subi une discrimination fondée sur leurs convictions politiques ayant eu pour effet de les priver de plusieurs de leurs droits: liberté d'expression et de réunion pacifique, droit à la dignité et droit d'accès aux lieux publics.

« En présumant que la manifestation du 15 mars 2013 en était une de « casseurs » et en affirmant qu'ils n'appliqueraient pas le Règlement P-6 de façon usuelle « aux radicaux », en procédant finalement à des arrestations de masse sur la base de ce stéréotype, le SPVM a agi de façon discriminatoire » soutient Lucie Lemonde, porte-parole de la LDL dans ce dossier. « Tout indique que la décision d'intervenir pour faire cesser la manifestation avait été prise à l'avance et n'était pas fondée sur la tournure des événements ou le déroulement de la manifestation » poursuit Madame Lemonde en s'appuyant sur les témoignages et les faits relevés dans la plainte.

La LDL et les personnes arrêtées qui participent à cette démarche souhaitent profiter du dépôt de la plainte pour sensibiliser les élus au problème du profilage politique et à ses conséquences sur les droits des personnes qui en sont victimes. « Le profilage discriminatoire consiste à punir les gens pour ce qu'ils sont plutôt que pour ce qu'ils font, rappelle Lucie Lemonde. Or, la loi est là pour sanctionner les gestes illégaux et dangereux, pas pour sanctionner un état d'être ». La LDL s'inquiète du recours croissant à la judiciarisation et au profilage politique pour étouffer la contestation sociale.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Lysiane Roch, responsable des communications
514-715-7727